

CONTRIBUTION DE LA FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE DU TREGOR AU PROJET DE TERRITOIRE «CAP 2040 »

DEFI 1 (Transformer nos ressources en richesses – dynamique entrepreneuriale, recherche et innovation, tourisme...)

Dynamique entrepreneuriale :

- sauvegarder et développer les services publics du T. (à distinguer des «services au public») : ils sont autant de garanties et protections sociales, de richesses, y compris pour l'économie, la recherche, l'innovation, le tourisme...
- entreprises en difficulté du T. :
 - * anticiper les restructurations d'entreprises et accompagner les mutations (en valorisant la complémentarité des expertises, y compris celles des instances représentatives du personnel et des organisations syndicales).
 - * mettre en place une veille anticipatrice sur le T. (pour échanges d'informations et d'analyses).
 - * pourquoi pas une GPEC à l'échelle de LTC ?
 - * participation à toute initiative «Contrat maintien de l'emploi».
- diversifier les activités pour éviter la dépendance du T. aux seuls Tics.
- la dynamique entrepreneuriale doit inclure la qualité des emplois et la protection des salarié(e)s (conditions de travail, santé, rémunérations...), ce qui contribue à l'attractivité du T.
- tout marché public doit tenir compte des enjeux économiques, environnementaux et sociaux (ex : écomatériaux locaux, clause sociale). Toute nouvelle entreprise s'installant sur le T doit les respecter.
- la densité commerciale en périphéries des principales villes du T. ne doit plus permettre l'implantation de grandes surfaces supplémentaires.
- les activités maritimes (pêche, ostréiculture, aquaculture, conchyliculture, algoculture...) doivent être sauvegardées, protégées, aidées.

Éducation, formation, recherche :

- préserver l'existence de l'ENSSAT et des établissements d'enseignement supérieur sur le T. LTC doit s'impliquer fortement dans des échanges avec les financeurs de l'E.S. afin d'assurer un financement des formations dans la durée et a minima maintenir l'existant.
 - conforter et développer le CEVA à Pleubian et la station expérimentale de cultures légumières de Pleumeur-Gautier.
 - conforter les labos de recherche de l'ENSSAT (Institut Foton, Irisa, IETR...).
 - reconduire les aides aux projets «Pôles de compétitivité» : soutien volontariste de LTC auprès des PME et des labos de recherche.
 - reconduire le CODESUP, nécessaire aux investissements des établissements d'enseignement supérieur du T.
 - augmenter le nombre de lieux de formation continue et initiale sur le T.
 - défendre et promouvoir le service public du GRETA en matière de formation continue.
 - le T. doit continuer à accueillir des filières d'avenir (photonique...), ce qui doit aller de pair avec la consolidation des enseignements technologiques en formation initiale (Lycée Le Dantec dont BTS, IUT)
- les formations initiales et continues doivent évidemment prendre en compte les entreprises présentes sur le T. et en tirer avantage, sans cependant se limiter à celles-ci pour éviter un adéquationnisme étroit.
- la formation continue sur le T. doit viser un véritable emploi durable avec qualification et développement des compétences.

Tourisme :

- en matière de tourisme, garder le souci de la complémentarité littoral/campagne (ex pôle de Plouaret).
- entretenir les liens tourisme/culture /patrimoine naturel et architectural.
- promouvoir et soutenir le tourisme social et le tourisme de groupe (familles, jeunes, enfants), en lien avec les associations et les comités d'entreprise du T.
- promouvoir des villages de vacances gérés par des opérateurs d'un tourisme social (ex éducation populaire). Redécouvrir le concept de colonie de vacances pour les jeunes ?
- l'idée d'un géoparc autour du granite rose doit être soutenue.
- une maison du tourisme en baie de Lannion? Relations précises avec les divers syndicats d'initiative?

Économie sociale et solidaire :

- favoriser ainsi les emplois non délocalisables du T.
- développer les soutiens à l'immobilier ESS, aux acquisitions de bâtiments neufs par des partenaires ESS.
- maintien des aides directes à l'ESS : remises de loyers, financement participatif...

DEFI 2 Connecter le territoire (urbanisme, accessibilité, mobilité, numérique,,)

- accessibilité du T: promouvoir le ferroutage ; plus de correspondances SNCF vers Brest et Paris ; plus de dessertes directes TGV sur Lannion,
- pont sur le Leguer : comment concilier l'apparition du nouveau pont aval à Lannion et la mise en valeur du potentiel de revitalisation et de développement de la maritimité du projet urbain du centre-ville de Lannion?
- rocade sud-est et contournement de Ploubezre : le choix final, dans ce dossier qui fait encore débat, doit être suspendu ; dans un temps de moratoire, il serait intéressant de consulter directement les citoyens (à mettre en relation avec le défi 5).
- urbanisme: mise en œuvre régulière d'un observatoire vérifiant la cohérence habitat/foncier/mobilité/respect du PAECT sur le T.
- nouveaux modes de mobilité :
 - * aller vers la gratuité des transports : en s'appuyant sur des expériences ou mesures concernant d'autres territoires comparables à LTC, mener une étude pour faire connaître avantages et désavantages d'un passage à la gratuité des transports sur le T, au moins partielle dans un 1^{er} temps (pour les précaires, les jeunes, les personnes âgées...).
 - *accessibilité PMR à renforcer.
 - *desserte de l'IUT à améliorer en matinée et en soirée.
 - *développer les services VeleK'tro et scooters électriques
 - *pour une mobilité toujours plus verte : accroître les pistes cyclables (extension du double sens), les voies vertes, les circuits de randonnée, la continuité des cheminements piétonniers...
 - *prévoir des stationnements abrités pour vélos à proximité des accès aux principaux commerces du T.
 - *élaborer une carte des aménagements routiers et aires de covoiturage.
- numérique : progression et démocratisation du projet Bretagne Très haut débit sur le T. de LTC.
- élimination des zones téléphoniques blanches et grises.

DEFI 3 Vivre solidaires (habitat, services publics et à la personne, sport, culture et patrimoine, coopération décentralisée...)

- évidence rendue encore plus forte par la Covid : la lutte contre la précarité et la pauvreté est une priorité d'où l'importance du volet social du projet de territoire.

- le développement et l'amélioration des services publics sur notre T. sont essentiels pour exercer une réelle solidarité.

- l'action du CIAS, à travers LTS, est majeure en ce qui concerne l'aide à domicile et les soins infirmiers sur le T.

Le prochain CPOM doit être l'occasion d'exercer une politique cohérente sur le plan géographique comme sur le plan social, en s'appuyant sur les secteurs public et associatif non lucratif et en regroupant toutes les structures du T. au sein de LTS.

- en matière de santé, l'objectif de LTC réside en particulier dans l'élimination progressive des déserts médicaux et des inégalités territoriales ainsi que dans la défense des hôpitaux publics dont les moyens de fonctionnement et le nombre des personnels doivent être à la hauteur des enjeux.

- il faut conforter l'habitat social : une majorité d'habitants du T. (60%) est éligible à un logement social. LTC doit donc avoir une politique volontariste en direction de tous les pôles du T. et en faisant que toutes les communes de 3500 habitants respectent les obligations réglementaires de la loi DALO.

- les logements vacants, dans les centres-villes et centres-bourgs, sont une solution partielle du problème.

- améliorer en quantité et qualité les logements des personnels saisonniers (surmonter les difficultés avec le secteur privé et les communes du littoral).

- il faut avoir le souci, sur l'ensemble du T., de la mixité sociale et générationnelle.

- l'offre d'hébergements d'urgence est à renforcer

- nous devons accueillir et traiter humainement réfugiés et migrants sur notre T., en particulier par le logement.

- pour un territoire sportif et partagé : prendre en compte les constats et préconisations du document élaboré par le Conseil de Développement en janvier 2018

- culture et patrimoine :

dans le cadre de sa compétence, LTC doit agir dans 3 directions : l'aide à la création, la protection et la sauvegarde du patrimoine, la démocratisation de la culture.

*défendre et aider les associations du T., en particulier dans les domaines culturel et sportif (ex : promouvoir le principe du groupement d'employeurs participatif)

*promouvoir manifestations culturelles et festivals

*création d'un réseau «lecture publique» rassemblant toutes les médiathèques et bibliothèques du T.

*protection des librairies indépendantes

*mise en œuvre d'un espace art contemporain au Dourven

*démarche «site patrimonial remarquable» sur tous les pôles du T.

- mettre en valeur les jeunes du T. (16-30 ans):

*au sein d'un territoire vieillissant

*une maison de la parentalité sur LTC

*une maison Jeunes par pôle

*un conseil des jeunes au sein de LTC

*un document territorial concentrant tous les services et organismes du T. en direction des jeunes

*Implantation d'un pôle information jeunesse sur chaque pôle du T.

- *soutien aux associations s'occupant des jeunes en précarité, en détresse
- *multiplication sur le T. des tiers-lieux Jeunesses (sur le modèle du Phare à Lannion)

+

- encourager l'accueil des enfants de moins de 3 ans en maternelles suivant les demandes
- renforcer l'accueil individuel et collectif de la petite enfance sur le T.
- conforter la place des commerces dans les communes là où il y en a encore, et favoriser toute implantation de commerce de proximité là où il n'y en a plus
- agir pour promouvoir et généraliser le service de gestion de l'eau sur le T. en régie publique

DEFI 4 Préserver l'environnement (transition énergétique, déchets, ressources et milieux naturels, activité agricole...)

- transition énergétique :

- *d'accord avec les orientations générales du SCOT en p.38
- *s'inspirer des constats et préconisations proposés par le document du Conseil de Développement : «Encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire» (été 2019)
- *davantage de photovoltaïque sur les toits des bâtiments publics si les conditions sont réunies
- *développement de la filière bois énergie locale et des réseaux de chaleur
- *aide à l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements sur LTC
- *forte implication de LTC dans la réflexion régionale sur l'éolien flottant au large du Trégor
- *le développement des sources d'énergies renouvelables doit aller de pair avec le développement des formations initiales et continues accessibles sur le T.

- déchets :

- *insister sur la politique de prévention des déchets, agir à la source
- *inscription dans le PLUI d'objectifs précis de réduction des déchets

- activités agricoles :

- *encourager une agriculture pour le moins raisonnée, sinon biologique (en la rendant accessible à toutes et tous). Encourager ainsi la qualité et les filières innovantes, dans une transition vers une agriculture de moins en moins productiviste.
- *poursuivre l'effort pour approvisionner les cantines scolaires et collectives par le développement des filières alimentaires locales (produits locaux, bio, circuits courts).
- *volontarisme politique indispensable de la part de LTC, importance de la commande publique
- *faciliter l'installation de nouveaux et jeunes agriculteurs par l'intermédiaire des aides et outils existants (ex: le Groupement Foncier Agricole)

- ressources et milieux naturels :

- *actions continues nécessaires pour protéger la ressource en eau et la biodiversité (milieux aquatiques et humides par ex)
- *LTC doit se donner les moyens humains pour assurer le suivi des mesures préconisées par le SCOT en matière de consommation foncière sur le T.
- *la reconquête de la qualité de l'eau sur le T. doit être poursuivie, tout en maîtrisant les consommations
- *préservation indispensable de la ressource en eau (cf les sécheresses attendues)
- *par le PAECT, LTC doit mener une politique de prévention des risques de submersion marine et mener une réflexion prospective sur le devenir du Trégor et de sa façade maritime, par rapport aux phénomènes prévisibles liés au changement climatique (en particulier dans le cadre de la GEMAPI)
- *productions d'études et d'informations sur l'adaptation au changement climatique

*LTC doit améliorer l'état des assainissements non collectifs (entre 47 et 60 % non conformes cf CCSPL 22-09-2020) et des stations d'épuration (25 sur 55 ne sont pas encore aux normes cf CCSPL 22-09-2020)

*LTC doit afficher des engagements clairs et précis quant à la gestion du problème des algues vertes après 2021

*être attentif aux portes d'entrée des communes du T. qui nuisent souvent à la qualité paysagère (ex : zones commerciales)

*végétalisation (si possible et souhaitable) des espaces urbains et des constructions

DEFI 5 Territoire et citoyenneté (relations entre les communes et LTC, entre la société civile et LTC)

- objectifs :

*renouveler et renforcer la démocratie territoriale

*donner plus de visibilité et de place aux appels à projet citoyens, aux ateliers citoyens, aux conseils de quartier dans les décisions des politiques publiques

*au-delà de la transmission d'informations et de la consultation, il faut accorder plus de place à la concertation et à la co-construction

*associer les citoyen(ne)s aux diagnostics et aux actions qui en découlent, en particulier les jeunes

* voir, en guise d'illustration et d'exemple, les préconisations proposées par l'axe 4 du «Contrat local de santé Lannion-Trégor 2019-2024» intitulé «innovation et participation citoyenne»

*reconnaître les citoyen(ne)s comme acteurs et actrices à part entière des politiques et projets qui leur sont destinés

*ne pas éloigner les citoyen(ne)s des communes à l'occasion des transferts de compétences vers LTC

- enjeux :

tirer les conséquences dans les années qui viennent de la loi n°2019-1461 (parue au J.O. du 27/12/2019) relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Cette loi propose des ajouts au Code général des collectivités territoriales :

*elle encourage «la constitution de conseils consultatifs des habitants» dans chaque commune de moins de 3500 habitants (article 40). Ce conseil peut être consulté par le maire «sur toute question»

*elle demande de toujours tendre vers « l'égalité représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public» (dont EPCI) (article 1er)

*elle souhaite créer des «Conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences que le pacte de gouvernance» détermine (pacte de gouvernance destiné à «régler les relations entre les intercommunalités et les maires» (article 1er)

*elle prévoit qu'«après chaque renouvellement général des conseils municipaux...le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre inscrit notamment à l'ordre du jour de l'organe délibérant», notamment :

«un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement...et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public...» (article 1er)

*il s'agit bien pour la population d'être associée dès la conception des politiques publiques de LTC, de suivre leur mise en œuvre et de participer à l'évaluation

*ce doit être l'occasion de réunir les associations, conseils de quartier, conseils consultatifs de citoyens, divers collectifs du T. au sein de commissions citoyennes intercommunales instituées auprès de chaque commission de l'EPCI

*s'appuyer sur le succès récent du projet «Ruralités en Trégor» (proposé par les ADESS ouest Côtes d'Armor et Pays de Morlaix) qui a pour but de «favoriser l'expression des habitants sur le sujet de leurs communes et prendre appui sur les besoins exprimés, des problématiques identifiées et les envies d'agir des acteurs locaux, pour stimuler des initiatives de développement économique et social

durable des T...» (participation des communes de Botshorel, Plounérin, Plufur, Saint-Michel en-grève et Tremel)

*accès citoyen au Projet de territoire : suivi régulier des étapes, enjeux, objectifs, propositions

*établir un bilan du Projet de territoire à mi-parcours avec tous les organismes représentatifs de la population

*pour un meilleur fonctionnement de la démocratie participative, améliorer et enrichir les complémentarités et échanges entre LTC et son Conseil de Développement